SUPPLEMENT.

BUREAUX : rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 9 MAI 1880. Entre les rues Bienville et Conti.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE, 9 MAI 1880.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session régulière de 1880.

No 71.] LOI

Faisant une allocation pour couvrir les dépenses ordinaires du gouvernement; pour payer l'intérêt de la dette publique; pour soutenir les écoles publiques et pourvoir aux charités publiques dans l'Etat de la Louisiane, pour l'année finissant le 31 décembre 1880, et pour l'année finissant le 31 décembre 1881.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que les sommes suivantes, ou ce qui pourra en être nécessaire, soient et sont allouées par la présente sur tous fonds dans le trésor, non autrement alloués, pour les objets suivants, pour l'année finissant le 31 décembre 1880 et pour l'année finissant le 31 décembre 1881.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF.

A prendre sur le fonds général—

Pour le salaire du gouverneur du 1er au 18 janvier 1880, à huit mille piastres par an, quatre cents piastres.

Salaire du gouverneur du 19 janvier au 31 décembre 1880, à quatre mille piastres par an, trois mille huit cents piastres.

Salaire du gouverneur pour l'année 1881, quatre mille piastres.

Salaire du secrétaire privé du gouverneur pour l'année 1880, deux mille deux cents piastres, et pour l'année 1881, deux mille deux cents piastres.

Pour le messager et le portier du bureau du gouverneur (cinq cents piastres chacun) pour l'année 1880, mille piastres; pour l'année 1881, mille piastres.

Pour le commis du bureau du gouverneur, pendant la session de l'assemblée générale, 1880, trois cents piastres.

Dépense du bureau du gouverneur, frais de poste et télégrammes pour l'année 1880, cinq cents piastres; pour l'année 1881, cinq cents piastres.

Dépense de bureau du gouverneur et papeterie pour l'année 1880, mille piastres; pour l'année 1881, mille piastres.

Dépenses de voyage dans l'Etat, s'il est nécessaire, pour l'année 1880, cinq cents piastres; pour l'année 1881, cinq cents piastres.

Pour offrir des récompenses par le gouverneur pour les fugitifs de la justice, s'il est nécessaire, pour l'année 1880, trois mille piastres; pour l'année 1881, trois mille piastres.

Pour réparation et achat d'ameublement du bureau du gouverneur, pour l'année 1880 cinq cents piastres; pour l'année 1881 cinq cents piastres.

Pour le salaire du lieutenant gouverneur du 1er au 18 janvier 1880, à raison de trois mille piastres par an, cent cinquante piastres.

Salaire du lieutenant-gouverneur durant la session de l'Assemblée Générale de 1880, session de quatre-vingt-dix jours, à raison de huit piastres par jour, sept cent vingt piastres.

Salaire de l'avocat-général, du 1er au 11 de janvier 1880, à raison de cinq mille piastres par an, cent cinquante-deux piastres et soixante dix-sept cents.

Salaire de l'avocat-général, du 12 janvier au 31 décembre 1880, à trois mille piastres par an, deux mille neuf cent huit piastres et trente-trois cents.

Salaire de l'avocat-général, pour l'année 1881, trois mille piastres.

Salaire du commis de l'avocat-général pour l'année 1880, quinze cents piastres; pour l'année 1881, quinze cents piastres.

Salaire de l'assistant-avocat-général, du 1er au 11 janvier 1880, quatre-vingt-onze piastres et soixante-six cents.

Salaire du portier du bureau de l'avocat-général pour l'année 1880, quatre cents piastres; pour l'année 1881, quatre cents piastres.

Pour gaz et combustible pour le bureau de l'avocat-général, pour l'année 1880, cent piastres; pour l'année 1881, cent piastres.

Pour frais de poste, télégrammes, fournitures de bureau, bureau de l'avocat-général, pour l'année 1880, deux cents piastres; pour l'année 1881, deux cents piastres.

Pour frais de cour relatifs à l'Etat et autres dépenses du bureau, pour être payés sur l'approbation de l'avocat-général, pour l'année 1880, mille cinq cents piastres; pour l'année 1881, mille cinq cents piastres.

Pour salaire du secrétaire d'Etat, du 1er au 11 janvier 1880, quatre-vingt-seize piastres et soixante-six cents.

Pour salaire du secrétaire d'Etat, du 12 janvier au 31 décembre 1880, mille sept cent quarante-cinq piastres.

Pour salaire du secrétaire d'Etat pour l'année 1881, mille huit cent piastres.

Salaire de l'assistant secrétaire d'Etat, du 1er au 11 janvier 1880, soixante-une piastres et onze cents.

Pour le corps des commis du bureau du secrétaire d'Etat, du 12 janvier au 31 décembre 1880, mille quatre cent cinquante-quatre piastres et dix-sept cents.

Pour les commis du bureau du secrétaire d'Etat, pour l'année 1881, mille cinq cents piastres.

Pour frais de poste, d'express et télégrammes, du bureau du secrétaire d'Etat et le bibliothécaire de l'Etat, pour l'année 1880, mille cinq cents piastres; pour l'année 1881, mille cinq cents piastres.

Pour combustible, lumière et réparations, meubles et livres en blanc, pour l'année 1880, trois cents piastres; pour l'année 1881, trois cents piastres.

Pour le messager et le portier du bureau du secrétaire d'Etat, quatre cents piastres chacun, pour l'année 1880, huit cents piastres; pour l'année 1881, huit cents piastres.

Pour le salaire du bibliothécaire de l'Etat, pour l'année 1880, neuf cents piastres; pour l'année 1881, neuf cents piastres.

Pour le salaire de l'assistant-bibliothécaire pour l'année 1880, six cents piastres; pour l'année 1881, six cents piastres.

Pour combustible et papeterie, etc., pour l'année 1880, cent piastres; pour l'année 1881, cent piastres.

Salaire de l'Auditeur des Comptes Publics, du 1er janvier au 11 janvier 1880, cinq mille piastres par an, cent cinquante-deux piastres et soixante-dix-sept cents.

Salaire de l'Auditeur des comptes publics, du 12 janvier au 31 décembre 1880, à deux mille cinq cents piastres par an, deux mille quatre cent vingt-trois piastres et soixante-trois cents.

Salaire de l'Auditeur des comptes publics, 1881, deux mille cinq cents piastres.

Pour les commis du bureau de l'auditeur d'Etat, du 1er au 11 janvier 1880, cinq cent soixante-treize piastres et quarante-neuf cents.

Pour les commis du bureau de l'auditeur d'Etat, du 12 janvier au 31 décembre 1880, trois mille huit cent soixante-dix-sept piastres et soixante-dix-sept cents.

Pour les commis du bureau de l'auditeur d'Etat, 1881, quatre mille piastres.

Pour combustible et gaz, bureau de l'auditeur d'Etat, pour l'année 1880, trois cent soixante-quinze piastres; pour l'année 1881, trois cent soixante-quinze piastres.

Pour registres, reliure, papeterie, etc., bureau de l'auditeur, pour l'année 1880, mille piastres; pour l'année 1881, mille piastres.

Pour frais de poste, dépenses d'enregistrement et de fret, bureau de l'auditeur, pour l'année 1880, mille piastres; pour l'année 1881, mille piastres.

Pour portier et messager, bureau de l'auditeur, pour les deux, pour l'année 1880, sept cent vingt piastres; pour l'année 1881, sept cent vingt piastres.

Salaire du trésorier d'Etat, du 1er au 11 janvier 1880, à raison de cinq mille piastres par an, cent cinquante-deux piastres et soixante-dix-sept cents.

Salaire du trésorier d'Etat du 12 janvier au 31 décembre 1880, mille neuf cent trente-huit piastres et quatre-vingt six cents.

Salaire du trésorier d'Etat, année 1881, deux mille piastres.

Pour les commis, bureau du trésorier d'Etat, du 1er au 11 janvier 1880, deux cent vingt-sept piastres et treize cents.

Pour les commis, bureau du trésorier, du 12 janvier au 31 décembre 1880, mille neuf cent trente-huit piastres et quatre-vingt six cents.

Pour les commis, bureau du trésorier, année 1881, deux milles piastres.

Pour les dépenses du bureau du trésorier d'Etat, pour l'année 1880, sept cent cinquante piastres; pour l'année 1881, sept cent cinquante piastres.

DEPARTEMENT JUDICIAIRE.

Pour les salaires des juges de la Cour Suprême, du 1er janvier au 4 avril 1880, neuf mille deux cent soixante-neuf piastres et quarante et un cents.

Salaires des juges de la Cour Suprême, du 5 avril au 31 décembre 1880, dix-huit mille quatre cent soixante-douze piastres et 20 cents.

Salaires des juges de la Cour Suprême, année 1881, vingt-cinq mille piastres.

Salaire du rapporteur de la Cour Suprême, du 1er janvier 1880 au 4 avril 1880, à raison de deux mille cinq cents piastres par an, six cent cinquante-deux piastres et quatre-vingt cents.

Salaire du rapporteur de la cour suprême, du 5 avril au 31 décembre 1880, mille cent huit piastres et trente-huit cents.

Salaire du rapporteur de la cour suprême, pour l'année 1881, mille cinq cents piastres.

Salaires pour les juges des cours de districts, paroisses, du 1er janvier au 4 avril 1880, vingt-deux mille cent quatre-vingt quatorze piastres et trente-cinq cents.

Salaires de vingt-six juges de district, du 5 avril au 31 décembre 1880, cinquante-sept mille six cents trentre-trois piastres et seize cents.

Salaires de vingt-six juges de district, pour l'année 1881, soixante-dix-huit mille piastres.

Salaires des juges de district de la paroisse d'Orléans, du 1er janvier au 1er août 1880, vingt mille cinq cent treize piastres et cinquante cents.

Deuxième cour de district judiciaire du sixième et du septième district municipal, paroisse d'Orléans, du quatrième jour d'avril 1880 au 1er août 1880, mille six cent vingt-sept piastres et soixante-sept cents.

Salaires de deux juges de la cour d'appel, paroisse d'Orléans, du 2 août au 31 décembre 1880, trois mille trois cent onze piastres et quatorze cents.

Salaires de deux juges de la cour d'appel, paroisse d'Orléans, pour l'année 1881, huit mille piastres.

Salaires de sept juges de district, paroisse d'Orléans, du 2 août au 31 décembre 1880, onze mille cinq cent quatre-vingt-huit piastres et quatre-vingt dix-neuf cents.

Salaires de sept juges de district pour l'année 1881, vingt-huit mille piastres.

Salaires des quatre juges des cours de cité, paroisse d'Orléans, du 2 août au 31 décembre 1880, trois mille neuf cent soixante-treize piastres et trente-trois cents.

Salaires des quatre juges, cours de cité, pour l'année 1881, neuf mille six cents piastres.

Salaire de l'interprète de la première cour de district criminelle, paroisse d'Orléans, du 1er janvier au 1er août 1880, à mille piastres par an, cinq cent quatre-vingt-trois piastres et trente-trois cents.

Salaires des juges de paroisse, du 1er janvier au 4 avril 1880, vingt mille huit cent quatre-vingt-huit piastres et quarante-cinq cents.

Salaires de dix juges de circuit, paroisses, du 5 avril au 31 décembre, vingt-neuf mille cinq cent cinquante-cinq piastres et soixante cents.

Salaires de dix juges de circuit, paroisses, pour l'année 1881, quarante mille piastres.

Salaires des avocats de district de paroisses, du 1er janvier au 4 avril 1880, six mille six cent cinquante-huit piastres et vingt-deux cents.

Salaires des avocats de district, des paroisses, du 5 avril au 31 décembre 1880, dix-neuf mille deux cent onze piastres et quarante cents.

Salaires des avocats de district, de paroisses, de l'année 1881, vingt-six mille piastres.

Salaires des avocats de district, paroisse d'Orléans, du 1er janvier au 1er août 1880, mille quarante-une piastres et soixante-six cents.

Pour salaire de l'avocat de district, pour le sixième et septième district municipal, paroisse d'Orléans, d'avril à août 1880, cinq cents piastres.

Salaire de l'avocat de district, paroisse d'Orléans, du 2 août au 31 décembre, 1880, quatre cents douze piastres et cinquante-deux cents.

Salaire de l'avocat de district, paroisse Orléans, pour l'année 1881, mille piastres.

Salaire de l'assistant-avocat de district, paroisse d'Orléans, du 2 août au 31 décembre 1880, six cents vingt piastres et quatre-vingt-quatre cents.

Salaire de l'assistant-avocat de district, paroisse d'Orléans, pour l'année 1881, mille cinq cents piastres.

A PRENDRE SUR LE FONDS DE LA TAXE D'INTÉRÊT.

Pour payer les coupons d'intérêt réduit sur ceux des bons consolidés de l'Etat de la Louisiane qui auront été timbrés sous la clause de l'ordonnance constitutionnelle relative à la dette d'Etat, qui seront dûs le premier jour de juillet 1880, et le premier jour de janvier 1881, et pour payer l'intérêt de la nouvelle émission de bons d'Etat qui seront échangés pour les bons consolidés de l'Etat de la Louisiane, sous la dite ordonnance de la dette, qui sera dû avant le premier jour de juillet 1881, à payer avec les taxes d'intérêt collectées et versées dans le trésor de l'Etat, trois cents soixante mille piastres, ou tout ce qui pourra en être nécessaire, sous les clauses du bill de revenu, trois cent soixante mille piastres.

Pour payer les coupons d'intérêt réduit sur ceux des bons consolidés de l'Etat de la Louisiane qui auront été timbrés sous les clauses de l'ordonnance constitutionnelle relative à la dette d'Etat, qui seront dûs le premier jour de juillet 1881 et le premier jour de janvier 1882; et pour payer l'intérêt de la nouvelle émission de bons d'Etat à échanger pour les bons consolidés de l'Etat de la Louisiane, sous la dite ordonnance de la dette, qui sera dû avant le 1er jour de juillet, 1882, à payer avec les taxes d'intérêt collectées et versées au trésor de l'Etat, trois cent soixante mille piastres, ou ce qu'il faudra sous les clauses du bill de revenu, trois cent soixante mille piastres.

Sur le fonds de l'éducation publique.—

Pour le soutien des écoles publiques libres pour l'année 1880, ou autant ou plus qu'il pourra être collecté pour la taxe d'Etat imposée dans ce but, et toutes autres sommes provenant de la collection de la taxe de poll; ladite taxe devant être collecté par le collecteur de taxe et payée par lui aux autorités compétentes d'écoles de sa paroisse, et telles autres sommes qui pourront provenir des licences des nouvelles compagnies de loterie, excepté la somme de $10,000 allouée à l'hôpital de charité à Shreveport, par la Constitution, pour l'année 1881, ou autant et plus qu'il pourra être collecté pour la taxe d'Etat imposée dans ce but, et toutes autres sommes provenant de la taxe de poll, ladite taxe devant être collectée par le collecteur de taxe et payée par lui aux autorités compétentes de sa paroisse; et telles autres sommes qui pourront provenir de licenses des nouvelles compagnies de loterie, excepté la somme de $10,000 allouée à l'Hôpital de charité à Shreveport par la Constitution, pour l'année 1880, trois cents mille piastres; pour l'année 1881, trois cents mille piastres.

Salaire du surintendant de l'éducation publique, du 1er au 11 janvier, 1880, cent cinquante-deux piastres et soixante dix-sept cents.

Salaire du surintendant d'Etat de l'éducation publique, du 12me jour de janvier au 31me jour de décembre, 1880, mille neuf trente-huit piastres et quatre-vingt-six cents.

Salaire du surintendant d'Etat de l'éducation publique pour l'année 1881, deux mille piastres.

Salaire du secrétaire du surintendant d'Etat de l'éducation publique, du 1er [illegible] piastres et onze cents.

Dépenses du surintendant d'Etat de l'éducation publique (article 225, de la Constitution,) du 12 janvier [illegible] décembre, 1880, neuf cent soixante-neuf piastres et quarante-trois cents.

Salaire du surintendant en chef des écoles publiques de la ville de la Nouvelle-Orléans, pour janvier, février et mars 1880, [illegible] d'école, part de la ville de la Nouvelle Orléans, huit cent cinquante piastres.

[illegible] de l'éducation publique pour l'année 1881, mille piastres.

Intérêt sur le fond des écoles libres (article 233 de la constitution) à payer aux diverses corporations municipales pour l'année 1880, quarante-cinq mille deux cent trente-quatre piastres et soixante et dix cents; pour l'année 1881, quarante-cinq mille deux cent trente-quatre piastres et soixante et dix cents.

Intérêt sur le fonds du séminaire, article 233 de la constitution, à payer au séminaire d'instruction (Seminary of Learning) pour l'année 1880, cinq mille quatre cent quarante piastres; pour l'année 1881, cinq mille quatre cent quarante piastres.

Intérêt sur le fonds maintenant dû au Collège Agricole et Mécanique [article 233 de la constitution] à payer au dit collège pour l'année 1880, neuf mille cent quinze piastres et soixante-cinq cents; pour l'année 1881, neuf mille cent quinze piastres et soixante-cinq cents.

Sur le fonds connu comme le "General Engineer Fund."—Salaire du Bureau des Ingénieurs d'Etat.

Salaire d'un ingénieur en chef d'Etat, pour l'année 1880, trois mille six cents piastres; pour l'année 1881, trois mille six cents piastres.

Salaires pour deux assistants-ingénieurs d'Etat, pour l'année 1880, six mille piastres; pour l'année 1881, six mille piastres.

Salaire du commis du secrétaire du Bureau des Ingénieurs d'Etat, pour l'année 1880, mille huit cents piastres; pour l'année 1881, mille huit cents piastres.

Salaire d'un arpenteur du Bureau des Ingénieurs d'Etat, pour l'année 1880, mille huit cents piastres; pour l'année 1881, mille huit cents piastres.

Salaire d'un assistant-arpenteur et d'un mesureur, Bureau des Ingénieurs d'Etat, pour l'année 1880, mille trois cents piastres; pour l'année 1881, mille trois cents piastres.

Salaire du portier, Bureau des Ingénieurs d'Etat, pour l'année 1880, trois cents piastres; pour l'année 1881, trois cents piastres.

Pour les instruments et réparations d'instruments du Bureau des ingénieurs d'Etat, pour l'année 1880, cinq cents piastres; pour l'année 1881, cinq cents piastres.

Pour mileage, frais d'employés, chainman, ax-men, Bureau des Ingénieurs d'Etat, pour l'année 1880, quatre mille piastres; pour l'année 1881, quatre mille piastres.

Pour la protection des levées, année 1880, ou autant qu'une taxe d'un mill pour objets de levée, pourra produire, deux cent mille piastres; pour l'année 1881, deux cent mille piastres.

Pourvu que les allocations, ci-dessus énumérées pour le Bureau des ingénieurs d'Etat et pour la protection des levées, cessent immédiatement après que le gouvernement général aura assumé le contrôle des levées dans cet Etat; et il sera du devoir du gouverneur de veiller à l'allocation pour les levées de cet Etat, et de prohiber toutes autres allocations après que le gouvernement général aura assumé le contrôle des levées de cet Etat.

SUR LE FOND SPECIAL.

Pour le soutien de l'Hôpital de charité à la Nlle-Orléans, avec les revenus annuels reçus de la compagnie de la loterie de la Louisiane, pour l'année 1880, quarante mille piastres; pour l'année 1881, quarante mille piastres.

Pour le soutien de l'hôpital avec les licenses sur les encanteurs, de ventes d'encan. pour l'année 1880, dix mille piastres; pour l'année 1881, dix mille piastres.

Avec les droits d'inspection provenant de l'abattage des animaux, en vertu de la loi sur les Abattoirs, pour l'année 1880, dix mille piastres; pour l'année 1881, dix mille piastres.

DIVERS.

Pour le soutien de l'Université de la Louisiane, à la Nlle-Orléans, pour l'année 1880, à payer sur le fonds général, (article 230 de la Constitution) dix mille piastres; pour l'année 1881, dix mille piastres.

Pour le soutien d'une Université pour l'éducation des personnes de couleur, (article 231 de la Constitution), pour l'année 1880, à payer sur le fonds général, dix mille piastres; pour l'année 1881, dix mille piastres.

Pour le soutien de l'Université de l'Etat de la Louisiane et du collège agricole et mécanique, à Bâton-Rouge, à payer sur le fonds général, pour l'année 1880, dix mille piastres; pour l'année 1881, dix mille piastres.

Pour le salaire de deux gardiens de la Maison d'Etat, pour l'année 1880, six cents piastres chacun, douze cents piastres; pour l'année 1881, six cents piastres chacun, douze cents piastres.

Pour l'enregistreur des aliénations, Nlle Orléans, pour fournir au Bureau des assesseurs d'Etat des certificats de transfert, mille piastres, ($1000) ou autant de cette somme que cela sera nécessaire pour l'année 1880, mille piastres.

Pour l'assurance de la Maison d'Etat, pour l'année 1880, douze cent soixante-quinze piastres; pour l'année 1881, douze cent soixante quinze piastres.

Pour le salaire de l'adjudant-général, pour l'année 1880, deux mille quatre cents piastres: pour l'année 1881, deux mille quatre cents piastres.

Pour frais de bureau de l'adjudant-général, pour l'année 1880, six cents piastres; pour l'année 1881, six cents piastres.

Pour le gardien et dépendances de la Maison d'Etat à Bâton-Rouge, pour l'année 1880, trois cents piastres; pour l'année 1881, trois cents piastres.

Pour l'asile des aveugles, à Baton Rouge, pour l'anné 1880, treize mille cinq cents piastres pour l'année 1881, treize mille cinq cents piastres.

Pour l'entretien de l'asile des sourds et muets à Bâton-Rouge, 1880 et 1881, (y compris huit mille cent soixante dix piastres pour paiement de bâtisses achetées) pour l'année 1880, douze mille six cent soixante dix piastres; pour l'année 1881, quinze mille cinq cents piastres.

Pour l'asile des fous à Jackson, pour l'année 1880, cinquante mille piastres; pour l'année 1881, cinquante mille piastres.

Pour le soutien de l'hôpital de charité à la Nlle Orléans, pour l'année 1880, trente cinq mille piastres; pour l'année 1881, trente cinq mille piastres.

Pour l'hôpital de charité à Shreveport, pour l'année 1880, dix mille piastres; pour l'année 1881, dix mille piastres.

Pour les quatre hommes de police détachés pour faire un service de jour et de nuit à la Maison d'Etat, cent cinquante piastres chacun, pour l'année 1880, six cents piastres; pour l'année 1881, six cents piastres.

Allocation pour payer à l'ingénieur de la maison d'Etat, pour l'année 1880, onze cent soixante-quinze piastres; pour l'année 1881, onze cent soixante-quinze piastres.

Pour les impressions d'Etat et la distribution de blancs dans les divers départements d'Etat, pour l'année 1880, trente mille piastres; pour l'année 1881, vingt mille piastres.

Pour l'impression des lois en langue française, sous forme de brochure, pour l'année 1880, mille piastres; pour l'année 1881, mille piastres.

Pour la publication des lois en langue française, pour l'année 1880, mille piastres; pour l'année 1881, mille piastres.

Pour l'impression de blancs, achat de livres, paiement de commis et autres frais de conversion et d'examen de warrants pour la mise à exécution des clauses de l'ordonnance constitutionnelle pour le soulagement des contribuables délinquants, sur le fonds créé par la dite ordonnance pour le paiement des bons, autorisé par la présente, et l'intérêt pour l'année 1880, dix mille piastres.

Pour objets militaires, pour l'armement, l'équipement et le maintien de la milice d'Etat et des volontaires, pour l'année 1880, dix-sept mille cinq cents piastres; pour l'année 1881, dix-sept mille cinq cents piastres.

Pour le soutien de la milice en campagne, si elle était appelée en service actif, pour être réservé et employé par le Gouverneur, pour l'année 1880, dix mille piastres; pour l'année 1881, dix mille piastres.

Fonds de terres marécageuses—

Salaire de l'enregistreur du Bureau des terres, pour l'année 1880, mille cinq cents piastres; pour l'année 1881, mille cinq cents piastres.

Pour combustible, gaz, fournitures et frais de poste, etc., Bureau de l'enregistreur, pour l'année 1880, cent piastres; pour l'année 1881, cent piastres.

SALAIRES DES ASSESSEURS.

Fonds Général—

Traitement pour les assesseurs de paroisse, pour l'année 1880, trois mille trois cent trente-trois piastres et trente-trois cents; pour l'année 1881, trois mille trois cent trente-trois piastres et trente-trois cents.

Traitement du bureau des assesseurs, paroisse d'Orléans, pour l'année 1881, deux mille et quatre-vingt-trois piastres et trente-trois cents.

Neuf mois de traitement, bureau des assesseurs de la paroisse d'Orléans, pour l'année 1880, mille cinq cent soixante-deux piastres et cinquante cents.

Fonds d'école—

Traitement pour les assesseurs de paroisse pour l'année 1880, trois mille trois cent trente-trois piastres et trente-trois cents; pour l'année 1881, trois mille trois cent trente-trois piastres et trente-trois cents.

Traitement du Bureau des assesseurs, paroisse d'Orléans, pour l'année 1881, deux mille et quatre-vingt-trois piastres et 33 cents.

Neuf mois de traitement du bureau des assesseurs, paroisse d'Orléans, pour l'année 1880, mille cinq cents soixante-deux piastres et cinquante cents.

FONDS GENERAL DES INGENIEURS.

Traitement des assesseurs de paroisse pour l'année 1880, trois mille trois cent trente-trois piastres et trente-quatre cents; pour l'année 1881, trois mille trois cent trente-trois piastres et trente-quatre cents.

Traitement du bureau des assesseurs, paroisse d'Orléans, pour l'année 1881, deux mille huit cent quatre-vingt-treize piastres et trente-quatre cents.

Neuf mois de traitement du Bureau des assesseurs, paroisse d'Orléans, pour l'année 1880, mille cinq cent soixante-deux piastres et cinquante cents.

FONDS D'INTERET.

Traitement des assesseurs de paroisse, pour l'année 1880, dix mille piastres; pour l'année 1881, dix mille piastres.

Traitement du Bureau des assesseurs, paroisse d'Orléans, pour l'année 1881, six mille deux cent cinquante piastres.

Neuf mois de traitement du Bureau des assesseurs, paroisse d'Orléans, pour l'année 1880, quatre mille six cent quatre-vingt-sept piastres et cinquante cents.

Allocation pour le Bureau des assesseurs, paroisse d'Orléans, premier trimestre de 1880, fonds général, cinq cent vingt piastres et quatre-vingt-trois cents.

Fonds général des ingénieurs, cinq cent vingt piastres et quatre-vingt trois cents.

Fonds d'école, cinq cent vingt piastres et quatre-vingt-quatre cents.

Fonds d'intérêt, mille quatre cent soixante-deux piastres et cinquante cents.

Pour secours à l'asile des aliénés à la Nouvelle Orléans, pour l'année 1880, dix mille piastres; pour l'année 1881, dix mille piastres.

Pour tenir en ordre l'horloge de la maison d'Etat pour l'année 1880, cinquante piastres; pour l'année 1881, cinquante piastres.

Pour le salaire de l'armurier d'Etat, pour l'année 1880, mille piastres; pour l'année 1881, mille piastres.

Salaire de l'enregistreur d'Etat pour les électeurs, pour l'année 1880, trois mille six cents piastres; pour l'année 1881, trois mille six cents piastres.

Salaire d'un commis en chef de l'enregistreur des votants, pour l'année 1880, douze cents piastres; pour l'année 1881, douze cents piastres.

Salaire de vingt-six commis à employer soixante jours avant chaque élection, soixante jours à raison de trois piastres par jour, chaque jour pour l'année 1880, cinq mille cinq cent quatre-vingts piastres, pour l'année 1881, cinq mille cinq cent quatre-vingts piastres.

Pour frais d'élection d'Etat pendant l'année 1880, vingt-deux mille piastres.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 6 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie certifiée:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

CHEMIN DE FER C. ST. L. & N. O.—A partir de dimanche, 9 mai, les trains du chemin de fer Chicago, St-Louis et New Orleans partiront à 8 heures et quart du matin et à 4 heures et demie de l'après-midi. Ils arriveront à 7 h. 45 m. du matin et à 7 h. et demie du soir.

L'ALLEMAGNE.

Les feuilles berlinoises ont diversement apprécié le vote de la loi militaire par le Reichstag et la réduction du chiffre de la majorité. Le jugement le plus singulier est celui de la *Gazette* de Berlin. Voici comment elle s'exprime:

"Ont voté contre: les Polonais, les Danois, les Berlinois, les Français et les Romains. C'est en ces termes ironiques que l'on rendait compte, il y a quelques années, d'un vote du Reichstag. Toute intention de sarcasme à part, on peut dire de même aujourd'hui. Car on a vu tous les députés d'origine étrangère organiser, en commun, la résistance contre un projet qui tendait à mettre la puissance défensive de l'empire en harmonie avec les nécessités de la situation."

Les faits que signale la *Germania*, au sujet de l'émigration allemande, prouvent que la nouvelle loi militaire n'est nullement populaire. Ce journal constate que l'émigration comprend un nombre considérable de déserteurs, c'est-à-dire d'individus qui s'expatrient pour se soustraire au service militaire. Il ajoute:

"Il est inutile de dissimuler de pareils faits. Il faut savoir les reconnaître et les comprendre, afin d'aviser aux mesures à prendre."

On sait quelle stupéfaction la victoire des libéraux anglais a causée à Berlin, et par contrecoup à Vienne, qui, en politique, est devenue temporairement une sorte d'annexe ou de faubourg de Berlin. Au ton des journaux berlinois et des feuilles qui en sont maintenant, à Vienne, les échos fidèles, on aurait pu croire la paix du monde en danger, parce que les libéraux l'emportaient sur les conservateurs dans la Grande-Bretagne. Mais déjà le coryphée de la presse officieuse s'est remis de cette alarme si chaude. La Gazette de l'Allemagne du Nord, fait bon accueil au cabinet libéral dans un article dont voici l'analyse;

"La *Gazette* dit qu'il est extrêmement improbable que le cabinet ait l'intention de poursuivre, à l'extérieur, d'autres buts que le ministère tombé.

Ce sont les intérêts de l'empire britannique qui indiquent le but à poursuivre. Il est à peine possible de différer sur l'appréciation des voies et moyens qui conduisent au but.

L'Angleterre, en Europe se rapprochera toujours de la France; en Asie et en Orient, elle cherchera toujours à protéger ses intérêts.

Les motifs du revirement de l'opinion populaire doivent être cherchés moins dans la direction de la politique extérieure que dans le malaise causé par les mauvaises récoltes et les mauvaises affaires pendant les trois dernières années, et dans l'espoir d'une amélioration, espoir qui se rattache, comme on sait, à un changement du personnel gouvernemental.

En outre, l'introduction des réunions préparatoires par les libéraux n'a pas été appréciée à sa valeur par les conservateurs, et le rôle des premiers pendant l'agitation électorale a été beaucoup plus grand que celui des seconds."

Le *Tageblatt* de Berlin cite cette parole récente du chancelier de l'empire; "Je voudrais encore réaliser deux de mes rêves: l'adoption du monopole du tabac et l'établissement de relations sûres et amicales avec la France. L'échec subi par le parti conservateur dans les élections anglaises a fait de M. de Bismark un philosophe. Dire qu'il y a deux mois les feuilles officieuses allemandes se livraient aux attaques les plus haineuses pour amener le vote de la loi militaire.

Librairie française. — M. H. Billiet, de la Librairie française, coin Chartres et Bienville, annonce qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages un envoi de nouveautés littéraires très intéressantes. Parmi les ouvrages sérieux, nous citerons les Mémoires du prince de Metternich et ceux de Mme de Rémusat, les ouvrages de A. Dumas et du Père Didon sur le divorce, "Un essai d'empire au Mexique," par notre confrère distingué, M. E. Masseras. La liste des romans comprend les derniers ouvrages en vogue, entre autres "le Mariage d'Odette" d'Albert Delpit. Voilà le moment de faire provision de lecture pour les vacances d'été, et on trouvera à la Librairie française l'utile joint à l'agréable.

Voyage rapide par la voie de Louisville.—Le train de la ligne de Mobile part régulièrement tous les jours de la Nouvelle-Orléans à 7 h. du matin, avec des Pullman cars, et va par Mobile et Montgomery, jusqu'à Louisville, sans changement de cars. Le train partant à 5 h. du soir, développe de la N.-Orléans jusqu'à Nashville, Louisville, Cincinnati et Columbus (Ohio) sans changement. Le train partant à 3 h. et demie de l'après-midi par la route de Jackson a des Pullman cars, qui vont tout d'un trait, par la voie de Milan, et sans substitution, jusqu'à Louisville, Cincinnati et Columbus (Ohio). Les trains du soir par la route de Mobile et celle de Jackson ne changent de sleepers qu'une fois dans le trajet de la Nouvelle-Orléans aux principales villes de l'Est. Les trains des routes de Mobile et de Jackson partant le soir arrivent à New York, à 6 h 45 m. du matin, le troisième matin après avoir quitté la Nouvelle-Orléans. Ne manquez donc pas de prendre vos billets par la voie de Louisville sur le Louisville and Great Southern Road. Pour les billets et tous les renseignements nécessaires, s'adresser au bureau des billets, coin Camp et Commune, ou à GEORGE L. CROSS, Agent des Passagers dans le Sud pour le Louisville and Nashville Railroad.

L'EAU DE SUEZ chasse les humeurs et la POUDRE ORANGÉE DE SUEZ aide la brosse à enlever le tartre.

Statues de marbre en vente à l'encan, tous les soirs, chez Levy.

Allez au Fort Espagnol.

Pour les maux de tête, faites usage du Malakoff Bitters.

ATHENÉE LOUISIANAIS

Concours Littéraire de 1880.

PROGRAMME.

Sur le rapport d'une commission nommée pour préparer le Concours de cette année et composée de MM. Turpin (rapporteur), Limet, Martin, Fortier, l'Athénée a adopté les dispositions suivantes:

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 15 mars jusqu'au 31 octobre inclusivement.

Les manuscrits doivent être reçus au plus tard le 1er novembre. Ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de la largeur, et seulement sur le *recto et les lignes*: ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite *sur* une enveloppe cachetée *dans* laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Il est laissé à la discrétion du *comité d'examen* d'ouvrir les lettres des candidats qui auront mérité les médailles, pour s'assurer s'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu ou obtiendra la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

"Montrer comment une femme peut concilier les vertus domestiques avec les exigences du monde."

Pour les hommes:

"Donner une idée générale des principaux romanciers des Etats-Unis d'Amérique."

Les manuscrits doivent être adressés au secrétaire, P. O. Box 1294.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.

Le plus grand assortiment de secrétaires, étagères, casiers à livres, tables de bibliothèque, armoires pour argenterie et porcelaine, glaces de cheminée et entre fenêtre, side board. Allez au Palais de Meubles de Hubbard, rue Sud-Remparts 122.

Promenade agréable au Fort Espagnol.

QUARANTAINE.

Proclamation du Gouverneur.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département Exécutif.

ATTENDU que d'après la SECTION 2040 des Statuts révisés de l'Etat de la Louisiane, approuvée le 14 mars 1870, à l'effet de pourvoir par le Gouverneur de lancer une proclamation, sur l'avis du Bureau de Santé, contre toute place dans laquelle on a des raisons de croire qu'il existe des maladies pestilentielles, contagieuses ou infectieuses, déclarant une Quarantaine et le nombre de jours contre tout navire, passagers, officiers et équipage, venant de cette place ou ces places.

Maintenant et d'après l'avis et les statuts ci-dessus et sur la recommandation du Bureau de Santé, moi, LOUIS A. WILTZ, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'ai jugé à propos de lancer une proclamation déclarant que tous les navires, arrivant le et après le 10me jour de mai 1880, des ports ci-dessous, considérés comme infectés par la fièvre jaune, savoir: la Havane, Vera Cruz et Rio de Janeiro, et les officiers, équipages, passagers et cargaisons, arrivant des ports ci-dessus désignés ou ayant touché ou s'étant arrêtés à l'un ou l'autre, seront sujets à la détention en quarantaine que le Bureau de Santé jugera à propos de désigner.

De plus il est ordonné que les officiers à la Station de la Quarantaine mettent rigoureusement en vigueur l'exécution de cette proclamation et que toute violation des lois de l'Etat sur ce sujet soit sévèrement punie.

En foi de quoi j'ai signé la dite proclamation et apposé le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le quatrième jour de mai de l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt, et la cent quatrième de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

LOUIS A. WILTZ.

Par le Gouverneur:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

5 mai—au 16—1m 2fss.

ANNONCES SPECIALES.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer Riverside.—Nouvelle-Orléans, 3 mai 1880.—A une réunion spéciale du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue ce jour, un dividende de DEUX POUR CENT a été déclaré sur les bénéfices des quatre derniers mois, payable aux actionnaires sur demande.
D. C. HARRISON, Secrétaire.
4 mai—8f

Bureau du nouveau Jockey Club de la Louisiane, No 104 rue du Canal, Nouvelle Orléans, 20 avril 1880.—Les membres du Nouveau Jockey Club de la Louisiane sont notifiés qu'une Promenade-Concert sera donnée, MARDI, 4 mai 1880; ils sont de plus notifiés que chaque invitation doit être convenablement signée et contenir le nom de la personne invitée. Chaque membre a droit à cinq invitations que l'on pourra se procurer à partir du 24, sur demande faite à
G. W. NOTT, Secrétaire.
21 avril—10f. 104 rue du Canal.

Bureaux du New Louisiana Jockey Club.—No 104 rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 15 avril 1880. Les souscripteurs au fonds capital du NEW LOUISIANA JOCKEY CLUB voudront bien se présenter au No 104 de la rue du Canal, à l'effet de recevoir leurs certificats d'actions.
G. W. NOTT, Secrétaire.
15 avril—20f

1854 - - Etablissement - - 1854
D. MORIARTY,
Nos 249, 251, 253, 255 et 257 rue Poydras.
VENANT d'arriver.—Un fort lot de VINS Californie, rouges et blancs, à l'ancien prix de 50c le gallon.
19 mars—1an

BODLEY BROTHERS
ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 2 et 4 mulets, charrettes à boeufs, de [illegible], wagons à cotons, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, de maïs, [illegible] colliers de chevaux, matériaux pour voiture, [illegible]. Nous appelons l'attention sur nos [illegible] durés, nos moyeux forgés à froid et tous les ferrements extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons notre travail, et défions toute concurrence et répondons aux plus fortes demandes.
Dépôt 18 et 20 rue Union.
3 mai 80—1 an

PIANOS A BON MARCHÉ.

SIX PIANOS HALE,

Qui ont été loués, et ont très peu servi;—Aussi bons que s'ils étaient neufs.

AUSSI PLUSIEURS PLEYEL

Qui ont servi depuis fort peu de temps et sont en parfait état et garantis sous tous les rapports.

EXCELLENT MARCHE A FAIRE POUR

$200

AGENCE UNIQUE POUR LES PIANOS:
CHICKERING,
Mathushek,
HALE.

ORGUES:

ESTEY —ET— Mason & Hamlin.

INSTRUMENTS —DE— MUSIQUE EN GROS ET EN DÉTAIL.

Accord de Pianos.
REPARATIONS de PIANOS.
VIEUX PIANOS PRIS EN ECHANGE.

PHILIP WERLEIN,
135-CANAL-135

MAISON ÉTABLIE EN 1840

PALAIS DE MEUBLES DE Jos. B. HUBBARD

A L'ENSEIGNE DE L'AIGLE D'OR

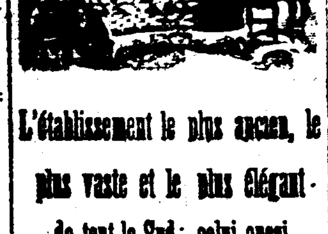

L'établissement le plus ancien, le plus vaste et le plus élégant de tout le Sud; celui aussi où tout se vend à meilleur marché.

Meubles de salon en ivoire avec dorures, en acajou et noyer, recouverts d'étoffe dorées ou de coteline, soie écrue, satin de laine, reps à raies ou uni, mohair, etc.

Grand stock d'Etoffes pour recouvrir les meubles, — derniers genres.

Meubles de chambre à coucher en bois de rose, acajou, noyer et chêne, dans les genres les plus variés et des modèles les plus élégants et les plus modernes.

Meubles de salle à manger, de Bibliothèque et de Vestibule, des modèles les plus variés et d'un genre extrêmement brillant.

PRIX TRÈS RÉDUITS.

Bois de lit, Toilettes françaises, Armoires à glace, Lavabos, Tables de bibliothèque et Tables à [illegible]. Canapés, Chaises longues se reoliant.

Prie-Dieu, Matelas à ressorts, Sofas et Divans, Secrétaires, Sideboards, Fauteuils et chaises de repos, Glaces, Bibliothèques, Ressorts de lits, Crins et Plumes.

LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.

AUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et de qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels restaurants, pensions, etc.,

A bon marché pour du comptant.

Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs!

Emballage et livraison gratis.

Jos. B. Hubbard
122 SOUTH RAMPART,
Coin Perdido, et
84. 86, 88, 90 & 92
RUE PERDIDO.

Les Meilleurs Pianos ET Les Plus Populaires A Grunewald Hall

14, 16, 18, 20 & 22 RUE BARONNE.

L'endroit où se vendent à meilleur marché et aux conditions les plus faciles et les plus libérales toute espèce de

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

L'assortiment est au grand complet et le stock le plus considérable et le plus varié qui soit en ville. Il comprend les célèbres et incomparables

Steinway, Knabe, Pleyel, Weber, Fischer — PIANOS

AINSI QUE LES

Clough & Warren, Peloubet, Pelton & Co, Orgues

Les plus recherchés nonobstant la modicité de leurs prix.

Tout ce qui de loin ou de près se rattache à la musique se vend également à très bon marché chez Grunewald.

Vieux pianos échangés ou réparés et accordés par d'habiles ouvriers. Venez voir mes instruments de musique, venez juger par vous-mêmes de la modicité des prix et des conditions libérales auxquelles tout se vend chez

LOUIS GRUNEWALD,
21mars—2m GRUNEWALD HALL.

NOUS SOMMES PRETS.

$ 300.000 DE NOUVELLES MARCHANDISES à choisir

A CHOISIR LUNDI —CHEZ—

GODCHAUX,
81 & 83 RUE DU CANAL.

Nous tiendrons un stock complet et entièrement nouveau de

VÊTEMENTS.

Pour Hommes, Jeunes Gens, Garçons et Enfants.

ARTICLES DE TOILETTE ET CHAPEAUX,

comprenant les qualités les plus fines et les mieux choisies et un assortiment immense d'articles à des prix moyens et réduits.

Dans notre département de Linge Fait sur commande.

où il n'est employé que des tailleurs habiles et expérimentés, on trouvera les dernières nouveautés en lainages importés et du pays.

Nous prenons plaisir à informer nos amis et clients que notre stock, ayant été acheté avant la hausse des prix, ne sera pas vendu à des prix excessifs.

P. S.—Notre assortiment de vêtements pour première communion est vaste et à bas prix.

4 avril—

CINCHO-QUININE

Les médecins assurent qu'il remplace parfaitement le sulfate de quinine. Il est supérieur comme tonique et ne produit aucun effet désagréable.

Dose même que le sulfate de quinine.

Envoyé par E. J. HART & Co., Nlle-Orléans, par la malle pour $1.50 l'once.

24avril—1an—V&C—MarJa

UNE BELLE PEAU EST UN JOYAU.

Oriental Cream or Magical Beautifier DU DR. T. FELIX GOURAUD

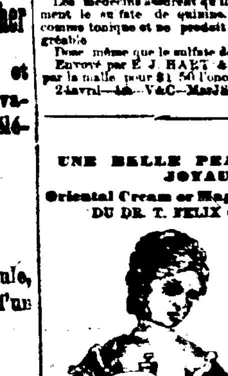

Fait disparaître les boutons, taches de rousseur et [illegible] a subi l'épreuve de 30 années, et est si innocent que nous le goûtons pour savoir s'il est bien préparé. Gardez-vous des contrefaçons.

Le célèbre Dr. L. A. Sayre a dit à une de ses malades, dame du haut ton:—"*Puisque vous autres dames voulez vous en servir, je vous recommande Gouraud Cream, comme la moins dangereuse de toutes les préparations pour la peau.*" La Poudre subtile enlève aussi le poil inutile sans nuire à la peau.

Mme M. B. T. GOURAUD, seule propriétaire, 48 Bond St., N. Y.—A vendre par tous les pharmaciens et marchands de variétés aux Etats-Unis, au Canada et en Europe.—A la Nouvelle-Orléans, nous référons le public à ST-CYR FOUCADE, Pharmacien, 215 Canal, ou à S. L. BOYD, Dry Goods, nos anciens agents spéciaux.

6fév—1an Me V—t12se

CONSULAT DE FRANCE A LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Abadie (Jean Joseph Marie)	Guichard
Allibert (Lucien)	Guy (Joseph)
Boyer (Aug)	Hourné (Firmin)
Benjamin (Michel)	Hameau (Jean Alphonse)
Blanchard (Adolphe et Auguste)	Heickman (Théodore)
Barthe (Calixte)	Jamet (Antoine)
Bardons (Bernard)	Lecuyer (Constant)
Beringer (Jean)	Laurens
Brunner	Louit (Etienne)
Besse (Charles Auguste)	Larrivière (Jean Marie)
Bonet (Clément)	Lagisse (Dominique)
Bonel	Lapelle (Jean Marie)
Boyer ou Bayer (Auguste)	Labitte (Vve)
Barrère (Jacques)	Le Boyer (Adolphe Victoire)
Cohen (Mathilde)	Layes (Jean Pierre)
Cazaubon (Vve)	Meuranse (Louis)
Castet (Paul)	Madison (P)
Castagne (Mathilde)	Mendon (Alexandre)
Cassé (Dominique Matronne)	Marais (Pierre)
Castaing (François)	Montandet (Urbain)
Cassenave (Jean)	Moyniel (Jean)
Chauvenod	Moynet (Jean)
Cardaillac (Jean)	Noël (Alari)
Chessenoy-Devarenne	Ollier (Jacques)
Courtade (Eugène)	Ouellis
Costa (Louis)	Pasquier (Joseph)
Casalas (Baptiste)	Perpes (Ernest Michel)
Duvillier (E. L.)	Prado (Antoine Gaspard)
Dumas (Aloïs)	Picard (Vve)
Dauria (Louis)	Penot (Pierre Joseph)
Dasse (Pierre)	Pépé (Adolphe)
Dubernard (Louis)	Pène (Jn Pierre)
Dernier (Jules Victor)	Ruty (Henri)
Devaux (Germain)	Reg (Joseph Frederick)
Evans (Linton)	Shaley (les époux)
Evans (Charles)	Sarlate (Jean et Justin)
Epping Ballas & Co.	Tournier (Aug)
Forstall & Sons	Trischet
Flauche (Chas)	Thomas (Jean)
Franchet (Pierre Isidore)	Vignes (Auguste Athanase)
Fumet (Pierre)	

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans,
Le 13 Février 1880.
Le Consul de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

19 fév—

A vendre,

SUR la rive droite du Mississippi, vis-à-vis des Casernes des Etats-Unis: 500 à 1.000 cordes de BOIS FENDU—Frêne, Cyprès et Saule. S'adresser à G. A. LANAUX, No. 17 rue Conti.

3avril—1m Dim Mer Jeu

Dentistes.

Dr. F. SAHUQUE & SON, DENTISTES,
50 .... Bourbon 50
Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 cts pièce, aurification et plombage, de $1 à $5 par dent, suivant la carie.
4 mars—1an, D, Mer V

JOSEPH BAUER, DENTISTE,
180 - - - Esplanade - - - 180
Près Rampart.
31mai—1an D Ma J

E. BURGUNDER. Dentiste,
256 .... Chartres 256
Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 cts pièce, aurification et plombage, de $1 à $5 par dent, suivant la carie. Célèbre dentifrice, à 25 la boîte. Pose de dents artificielles. Donne tous les soins pour les ventouses et sangsues.
23 déc—1an, dim, mar jeu.

Révolution! Révolution! DANS LES PRIX DES Dentistes de premier ordre.
Les plus grands avantages qui aient jamais été offerts au public. C'est le moment de vous faire examiner les dents. Toutes les opérations de cette science exécutées avec le plus grand art. Venez voir par vous-même—"Voir, c'est croire." J'expose la médaille qui m'est valu [illegible]. Je fais voir mes diplômes dans mon salon. Extraction de dents sans souffrance. Les prix les plus réduits de la ville. City Dental Rooms, 150 rue du Canal.
G. P. MALONEY, D. D. S.
Anciennement des collèges de la Pennsylvanie et de la Nlle-Orléans. 11 fev—

DR. T. ANFOUX CHIRURGIEN DENTISTE,
5 ...... RUE DE CHARTRES 5
COIN CANAL.
Exécute toute espèce d'opérations dentaires, en employant les derniers perfectionnements. Prix très-modérés.
4 mai—10f

JOSEPH C. SIERRA, DENTISTE,
190 - - - DAUPHINE - - - 190
Entre Ste-Anne et Dumaine.
19janv1880—

DENTISTE.
Dr E. P. BOREMUS,
Dentiste, Successeur du Dr DICKEY,
110 Rue du Canal,
Donne tous ses soins à la conservation des dents naturelles. 11 nov—1an

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après [illegible] formant l'angle de la rue du Canal. Opérations de tout genre dans le concert de leur art. Pose de palais artificiels.

Franklin Steam Sash and Blind Factory.
C. Malone, Propriétaire.
Au coin des rues Franklin et Clio.
FABRIQUE de Châssis et de Jalousies, [illegible] scié, passé au tour, etc. Tout travail exécuté de la manière la plus satisfaisante et aux plus bas prix possibles. Les cars de dépôt de Jackson passent devant la porte. Les ordres de la campagne sont exécutés avec promptitude.
6 mars—1an. Dim V

FRANÇOIS DUFRÊCHE,
Successeur de JAMES GIRNEY
Entrepreneur de pompes funèbres.
57 Rue des Champs-Elysées,
Entre Marais et Casacalvo, Nouvelle-Orléans.
TOUJOURS PRÊTS.
Cercueils Métalliques brevetés,
En acajou et en noyer.
Aussi Cercueils simples.
VOITURES A LOUER
21 janv—1an—D M J

A. CAPITON,
MARCHAND-TAILLEUR,
No 2 rue Carondelet,
Près Canal.
SPECIALITÉ pour Habillements de noce et de soirée d'un genre tout à fait nouveau, ainsi que tout autre genre de toilette de ville, coupe élégante et travail bien fini, le tout fait avec des marchandises de première qualité.
A des prix très raisonnables.
9 nov—Dim Mer J

Delachaise Brick Company,
(Capacité de fabrication Dix Millions.)
Rues Tchoupitoulas, Foucher, Laurel et Amélie, Sixième District.
HY. KUNTZ, Secrétaire.
J. A. BLAFFER, Président.
Briques de campagne, première qualité, bien cuites, Tuiles de [illegible], fourneaux et chaudières.
Les commandes des campagnes sont sollicitées et seront remplies promptement.
Arrangements faciles aux bâteaux et aux chalands.
Bureau en ville, No 140 rue Gravier, ou boîte No 14 Mechanics & Dealers Exchange, et Boîte No 279 Poste de la Nouvelle Orléans.
24 mars—3m

Semence de riz. Semence de riz.
Importation directe de la Caroline,
DE 1000 sacs de choix, récemment arrivés directement de la CAROLINE, et à vendre.
S'adresser à
CHAS. A. LARENDON, 27 rue Carondelet, au 2nd étage,
Ou à RAOUL DUPRÉ, Courtier de riz, 31 rue Decatur.
N. B.—La seule véritable SEMENCE DE RIZ DE LA CAROLINE sur le marché.
16fév. 3m

CHAMPAGNE
BOLLINGER
En grandes et demi-bouteilles.
Le Vin favori des Clubs de l'Est.
Grand vin Château Dillon.
En barriques et en caisses.
5,000 caisses vendues à New-York en 1879.
Bières anglaises mises en bouteilles
Par E. & J. BURKE, Dublin,
BASS,
ALLSOPPS,
GUINNESS.
WHISKEY D'IRLANDE,
de E. & J. BURKE, en fûts et en caisses.
A vendre par
SCHMIDT & ZIEGLER, Importateurs, 49, 51, 53, 55 rue [illegible].

CHAMPAGNE DELMONICO.
En Bouteilles, Demi et Quart,
—DE LA—
Maison Delbeck & Cie, de Reims.
M. E. LAMONTAGNE,
63 Beaver St., New-York,
Agent pour les Etats du Nord.
M. A. NADAL,
46 Decatur St., New-Orleans,
Agent pour les Etats du Sud.
28déc—1an MeVD

A LOUER.
Une MAISON basse, rue des Remparts [illegible] le jardin [illegible] Esplanade [illegible] chambres, galeries, appartements [illegible]. S'adresser à
A. PITOT,
17 rue Royale.
25 avril—